

routes destinées aux transports et les zones «tampon», font en ce moment l'objet d'une expertise en vue d'y construire des bâtiments commerciaux et des maisons d'habitation pour le personnel permanent et temporaire chargé d'assurer les services publics nécessaires à cet endroit. Ce premier centre de services pour les visiteurs sera suivi d'autres.

*Question n° 11:* Selon l'exposé des principes du 18 septembre 1964, les parcs nationaux vont être divisés en zones et groupés en trois catégories. Les lignes de démarcation de ces zones ont-elles été établies pour:

- a) le parc national de Banff;
- b) le parc national de Jasper;

sinon, quand les limites de ces zones vont-elles être établies?

*Réponse:* Les premières dispositions en vue d'établir les principales zones à l'état sauvage ont été prises à l'égard des parcs nationaux de Banff et de Jasper. Il s'agit de désignations cartographiques fondées sur les régions topographiques définissables. Les étendues en cause étant très vastes et les entités biologiques en général, fort peu connues, on ne saurait considérer que ces zones sont maintenant définitivement établies. Il s'agit simplement des étendues essentielles que l'on connaît et des terres appartenant au parc qu'il faudrait fermer à la circulation véhiculaire. La deuxième étape, pour ce qui est de définir les étendues à mettre en valeur dans la zone partiellement à l'état sauvage, accusent des progrès et l'on rassemble en ce moment les plans généraux de ces parcs. Ce travail ne se terminera vraisemblablement que d'ici quelques années mais, en attendant, l'aménagement des étendues que l'on voit clairement comment employer au mieux et qui font l'objet d'une demande, cadrant avec la politique des parcs nationaux, se poursuivra.

#### LES PARCS NATIONAUX

*Question N° 12:* La route trans-Canada traverse quatre parcs nationaux. A l'heure actuelle toute personne devant traverser ces parcs en automobile ou à motocyclette doit se procurer un permis au prix de \$2.50 ce qui, en pratique, transforme ces tronçons en routes à péage. Combien cette source de revenus a-t-elle rapporté pendant chacune des dernières cinq années?

*Réponse:* Les permis de circulation d'un véhicule à moteur dans les parcs, qui permettent aux détenteurs d'accomplir un nombre de voyages illimités dans n'importe quel parc au cours de l'année financière pour laquelle le permis est valable, coûte, non pas \$2.50, mais \$2.00. Voici les montants perçus aux entrées de Banff, Yoho, Glacier et Mount Revelstoke pour tous les genres de véhicules pendant les cinq dernières années financières:

Année financière	Banff	Yoho	Mts. Revelstoke et Glacier	Total
1960-61	\$260,200	\$13,630	(1)	\$273,830
1961-62	269,924	24,289	(1)	294,213
1962-63	358,605	28,749	120,688	508,042
1963-64	439,783	7,816 <sup>(2)</sup>	247,799	695,398
1964-65	448,027	9,623	245,230	702,880
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$1,776,539	\$84,107	\$613,717	\$2,474,373

(1) Les tronçons de la route trans-Canada qui traversent ces parcs n'ont été terminés qu'en 1962.

(2) Les recettes ont baissé parce que nombre d'automobilistes se sont procurés leurs permis pour les parcs à l'entrée du parc national de Mount Revelstoke.